

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008

**Présents :** Mmes et Mrs AM. FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, R. COUDURE, A. POUBLAN, F. BARRACHINA, S. PIZEL, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, V. BERGES, M. BLAZQUEZ, M. BOREL, C. HIALE-GUILHAMOU, J. LAFFORE, M.F. LAVALLEE, W. PLEYSIER, D. RISPAL

**Absents :** Mmes et Mrs N. DRAESCHER (procuration à S. PIZEL), D. DURU (procuration à S. BONNASSIOLLE), P. MIGUET (procuration à AM. FOURCADE)

## ☞ **Délibérations :**

### ➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	7 071,72 E			
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>7 071,72 E</b>			
D 2128-19 : Environnement		1 470,09 E		
D 21318-12 : Batiments Communaux	452,41 E			
D 2135-17 : Groupe Scolaire		6 054,04 E		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>452,41 E</b>	<b>7 524,13 E</b>		
<b>Total</b>	<b>7 524,13 E</b>	<b>7 524,13 E</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 E</b>		<b>0,00 E</b>

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### ➤ **APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES A L'ASSOCIATION « LES MARCHES DU BEARN »**

Madame le Maire expose qu'afin de permettre au Centre de Loisirs Sans Hébergement, géré par l'Association « Les marches du Béarn », d'occuper les différents locaux communaux pendant la période estivale et la période scolaire, il est proposé au conseil municipal de passer une convention de mise à disposition des salles de différents bâtiments communaux, avec la dite association, pour une durée de 1an, renouvelable par tacite reconduction. Il s'agit des bâtiments suivants :

- Groupe Scolaire :
  - ☞ Salle de motricité
  - ☞ Salle de sieste avec les lits
  - ☞ Réfectoire
  - ☞ Cuisine
  - ☞ Les deux salles du bâtiment préfabriqué
  - ☞ Les cours et annexes extérieures

- Salle Polyvalente :
  - ☞ Salle de danse (pour des projets pédagogiques liés à la danse seulement)
  - ☞ Salle de sports
- Terrain polysports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les termes de ladite convention et charge Madame Le Maire de sa signature

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME "ECLAIRAGE PUBLIC (DEPARTEMENT) - COMMUNES RURALES (SOUTERRAIN) 2008" - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **éclairage public souterrain CD 806 (entre le dernier carrefour et l'église) - 2ème tr.** Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE SUD OUEST. Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Eclairage public (DEPARTEMENT) - Communes rurales (Souterrain) 2008", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux. OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, charge le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION, de l'exécution des travaux, approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	34 017.67 €
- frais de gestion et imprévus	4 991.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 008.83 €</b>

Le Conseil Municipal s'engage à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de **19 880.72** Euros à financer sur emprunt par le Syndicat pour assurer le financement des travaux de la façon suivante :

- Participation du Département (dépense subv. plafonnée à 28 507.96 € HT)	12 828.58 €
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA	6 299.53 €
- Participation communale	19 880.72 €

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **AVENANT N°2 AU CONTRAT PASSÉ ENTRE ANTALYA SOFTWARE ET LA COMMUNE DE MONTARDON LE 6 MAI 2004 POUR LE SUIVI DES MATÉRIELS INFORMATIQUES DE LA COMMUNE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant au contrat précité, suite à l'acquisition de nouveaux matériels informatiques, moyennant une redevance supplémentaire de 945 € HT annuelle. OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de la signature de cet avenant.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **AUTORISATION DE REALISER LES TRAVAUX DE REHAUSSE DU BARRAGE DE LA RETENUE DU GEES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral du 9 mai 2008 a ordonné une enquête publique sur la demande présentée par la Communauté de Communes du Luy de Béarn en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de rehausse du barrage de la retenue du Gees sur les communes de Serres Castet, Navailles Angos, Montardon et Saint Castin. Elle rappelle les principaux éléments du dossier d'enquête se rapportant au territoire de la commune et précise que le conseil municipal doit se prononcer sur ce document. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote, émet un avis majoritairement favorable à l'autorisation de réaliser les travaux de rehausse du barrage de la retenue du Gees sur les communes de Serres Castet, Navailles Angos, Montardon et Saint Castin

Suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ **TARIFS DE LA PORTION PAYANTE AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009**

Sur proposition de la Commission Scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 2.80 € la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2008/2009, pour les élèves et à 3.50 € la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2008/2009, pour les enseignants.

Suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ **TARIFS DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009**

Sur proposition de la Commission Scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la garderie municipale, pour l'année scolaire 2008/2009 :

Forfait mensuel pour le premier enfant	28.00 €
Forfait mensuel pour le deuxième enfant	25.00 €
Forfait mensuel pour le troisième enfant	20.50 €
Forfait mensuel pour le quatrième enfant	gratuit
Tarif horaire	2.20 €

Suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ **TARIFS DE L'ÉTUDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009**

Sur proposition de la Commission Scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de l'étude, pour l'année scolaire 2008/2009 :

Forfait mensuel de l'étude pour un enfant	20.50 €
Forfait mensuel de l'étude et de la garderie pour un enfant	28.00 €
Forfait mensuel de l'étude et de la garderie pour un deuxième enfant	25.00 €
Forfait mensuel de l'étude et de la garderie pour un troisième enfant	20.50 €
Forfait mensuel de l'étude et de la garderie pour un quatrième enfant	gratuit

Suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ **AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU HAUT DU VILLAGE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission d'appel d'offres réunie les 24 juin 2008 et 27 juin 2008, concernant l'examen des offres pour les 4 lots relatifs aux travaux d'aménagement de la Traversée du Haut du Village. Après analyse des offres réalisée par l'Atelier Architecture et Paysage – Mmes GRESLOT et GABAIX-HIALÉ, les 4 lots peuvent être attribués aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES TITULAIRES	MONTANT DU MARCHE ATTRIBUE H.T.
01	TERRASSEMENTS / DEMOLITIONS / REVETEMENTS ROUTIERS	SARL LAPEDAGNE	116 357,50 €
02	ASSAINISSEMENT	SARL LAPEDAGNE	13 844,00 €
03	MAÇONNERIE / DIVERS	SAS PLISSON	27 656,00 €
04	PLANTATIONS / FERRONNERIE / MOBILIER	SAS PLISSON	37 916,90 €
<b>TOTAL DES OFFRES H.T.</b>			<b>195 774,40 €</b>

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de la signature des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises désignées ci-dessus, chacune pour le lot qui la concerne et pour le montant indiqué.

Suffrages exprimés : 19  
 Pour : 19  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

☞ *Au cours de la partie informelle ont été abordés les sujets suivants*

**Intervention de Laurent Meissel, chargé de mission à la communauté de communes du Luy de Béarn.**

Cette intervention avait pour but de faire le point sur **le contrat communautaire de développement**, véritable politique départementale qui s'articule sur quatre domaines de compétences :

- **l'habitat**
- **l'économie**
- **la petite enfance**
- **la culture**

**Ce contrat se définit par :**

- **un accompagnement du Conseil Général** en faveur des communautés de communes dans leur responsabilité en matière de développement territorial
- **un suivi technique et financier**
- **une démarche planificatrice et opérationnelle**

La méthode utilisée se décompose par **la signature d'un protocole** préalable avec un diagnostic territorial, des questions prioritaires à traiter et enfin un programme d'actions (durée d'exécution 3 ans). Lors de la séance du conseil municipal deux points ont été traités :

- **l'habitat** : avec mise en place d'un **P.L.H (Programme Local d'Habitat)**, qui est un document stratégique de programmation et de pilotage d'une politique d'habitat par la CCLB. Cette mission a été confiée au bureau d'étude CREHAM, début de mission mars 2008 ; fin de mission novembre 2008. Le PLH est établi pour 6 ans minimum. Il s'articule sur trois axes :
  - **un diagnostic**
  - **les orientations**
  - **un programme d'actions**

- **le développement économique** : mission confiée au bureau d'études ITD-EUROPE

début de mission janvier 2008, fin de mission juillet 2008. Après état des lieux sur le développement économique sur nos quatre communes, et une analyse fine de leurs atouts et de leurs faiblesses, six objectifs majeurs ont été fixés :

- **Organiser la gouvernance de la stratégie de développement économique de la CCLB**
- **Construire l'image technologique de la CCLB**
- **Définir et organiser une offre de services aux entreprises**
- **Animer le développement économique du territoire**
- **Réaménager les zones d'activités existantes**
- **Aménager les zones d'activités futures.**

## Rapports des commissions municipales.

### **Commission Economie Emploi**

Dernière réunion de Commission ECO-EMPLOI le jeudi 20 juin.

Dans le cadre du projet du Centre Commercial une Convention de stage a été signée avec l'IPC à Lescar concernant l'accueil de 4 stagiaires pour une période de 6 semaines réparties entre le 23 juin et le 10 octobre. Ils auront à charge de mener une étude sur les attentes et les besoins en matière de services et commerces au Centre Commercial de Montardon. Au cours de leur stage ils procéderont par enquête auprès de la population résidente et/ou de passage et des communes voisines. Le rapport d'étude fera l'objet d'une présentation à l'issue du stage en octobre

Toujours dans le cadre du projet du Centre Commercial les propriétaires et occupants du Centre seront reçus en Mairie le mardi 08 juillet à 20h pour une présentation et un échange autour du projet et de son état d'avancement.

Les locaux techniques actuellement occupés, appartenant à la famille Descoureaux, font l'objet d'une réflexion pour un éventuel achat ; une estimation des domaines a été demandée

### **Commission Aménagement et Gestion de l'Espace**

#### **INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES DECLARATIONS PREALABLES**

Afin d'assurer une équité de traitement et garantir une harmonie du bâti et du paysage sur le territoire communal, des règles complémentaires au document de plan d'occupation des sols seront appliquées par la commission lors de l'instruction des actes (PC, déclaration préalable,...).

Ces règles concernent l'aspect extérieur.

Cependant, la commission s'accorde sur le fait de promouvoir les constructions écologiques.

En conséquence, les solutions techniques favorisant l'habitat écologique qui sont en contradiction avec les règles édictées seront regardées au cas par cas.

#### **GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Une demande écrite à l'attention du président de la communauté de communes du Luy a été faite: elle identifie les endroits stratégiques d'implantation d'ouvrages pour retenir les eaux pluviales et formalise la demande d'études de faisabilité des ouvrages.

#### **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS**

Réunion avec les services de l'état le 19 mai : nous avons formulées des demandes de précisions au près des services de l'Etat.

#### **GESTION DES ESPACES VERTS**

Proposition de gérer différemment nos espaces verts, notamment en mettant des jachères fleuries.

De plus, afin de satisfaire à la demande grandissante du ramassage des déchets verts, la commission exploite une nouvelle piste : la création de ce service par un privé (élagueur, agriculteur,...)

### **Commission Vie Associative**

Une rencontre avec les associations communales aura lieu le 9 juillet pour une mise au point des plannings de la saison 2008/2009.

### **Commission Enfance Jeunesse**

1/ Mise en place depuis 15 jours d'un nouveau mode de gestion des tickets de cantine qui s'avère positif.  
2/ Mise en place depuis une semaine à la garderie (CLSH) d'une feuille de sortie qui doit être annotée de l'heure et signée par les parents quand ils récupèrent leurs enfants.

Double objectif : faciliter la facturation qui s'avérait aléatoire et responsabiliser les parents.

3/ Suite aux divers accidents du personnel de l'école, les heures de travail ont été redistribuées entre le reste du personnel.

4/ L'organisation définitive du fonctionnement du personnel de l'école et la nomination du responsable du fonctionnement général prendra effet en septembre. Cette organisation était établie, mais doit être revue suite à la nouvelle organisation du temps scolaire, dont nous venons de prendre connaissance.

5/ Nouvelle organisation du temps scolaire et de l'aide personnalisée.

Toutes les écoles passent à la semaine à 4 jours, avec les mêmes vacances, les enseignants devront donc des heures, qu'ils rendront en apportant une aide au soutien scolaire de 2 heures par semaine, une demi heure par jour aux enfants qui en auront besoin, primaire et maternelle

Rentrée le 2 septembre 2008

Maternelle : 89 inscrits 3 classes, 2 classes à 30 élèves, 1 classe à 29, il faudrait dépasser 90 pour obtenir une ouverture. Possibilité à voir d'une demi classe en plus.

Mise en place de l'aide personnalisée le soir, une des propositions pourrait être avec les parents et les enseignants du Rased.

Primaire : 187 enfants 8 classes

Mise en place de l'aide personnalisée de 16h45 à 17h15 les 4 jours, chaque enseignant dans sa classe, ce qui entraîne divers problèmes:

les employées de l'écoles devront faire le ménage après l'aide personnalisée, que faire durant la demi heure dédié à l'aide.....

comment assurer l'étude et quand ?

les enfants quittant à 16h 30 et bénéficiant de l'aide, disposeront d'un quart d'heure de battement , sous la surveillance de qui? Gratuite?